

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 1 <sup>er</sup> octobre 2024	Nombre de conseillers :
	en exercice : 15
	présents : 12
Date d'affichage de la liste des délibérations : 11 octobre 2024	votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

**Présents :** GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - LECORNU Séverine  
THIENNETTE Claude – LE GUILLOUX Vanessa - VANDENAWEELE Guy  
– GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

**Absents excusés :**

FOSSEY Flavie - YBERT Valéry -

**Absente :** LACAILLE Estelle.

**Secrétaire de séance :**

POZZO Maryvonne.

### 3 – DOMAINE & PATRIMOINE

#### 3.2 – Aliénations

#### Cession de parcelles supplémentaires au lotissement touristique Les Salicornes

- Délibération n° DEL2024-10-08

M. Le Maire rappelle aux conseillers que :

-par délibération du 7 octobre 2019, n° DEL2019-10-09, il a été décidé de donner accord pour céder à l'ensemble des propriétaires des lots n° 4 à 17 du lotissement touristique Les Salicornes une partie de terrain située dans le prolongement de leurs parcelles respectives sous réserve que l'ensemble des propriétaires achète ; le prix de vente de chaque partie complémentaire a été fixé à 65 €/m<sup>2</sup> et les frais de géomètre et de notaire (maître Romaric Leforestier de la Haye seraient à la charge des acquéreurs ;

- par délibération du 25 juin 2020, n° DEL2020-06-31, il a été décidé de modifier le prix de vente de 65 €/m<sup>2</sup> à 40 €/m<sup>2</sup> ;

- l'ensemble des propriétaires concerné n'a pas été intéressé pour acquérir des morceaux supplémentaires de parcelles.

M. Le Maire informe les conseillers qu'il convient de relancer ce dossier suite à des changements de propriétaires et à de nouvelles demandes d'acquisitions.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

VU, La Délibération n° DEL2020-06-31 du 25 juin 2020,  
VU, La Délibération n° DEL2019-10-09 du 7 octobre 2019,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

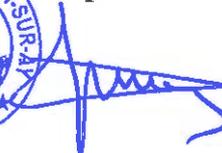
- ☞ **Article 1er :** d'autoriser M. Le Maire à demander une proposition de prix pour le bornage et reconnaissance de limites ainsi que division foncière pour les morceaux de parcelles supplémentaires du lotissement touristique Les Salicornes pour les lots n° 4 à 17 ;
- ☞ **Article 2 :** d'autoriser M. Le Maire à la signer ;
- ☞ **Article 3 :** de prévoir les crédits nécessaires au budget commune ;
- ☞ **Article 4 :** que ces morceaux de parcelles supplémentaires seront commercialisés aux propriétaires intéressés en leur répercutant le prix du bornage de leur parcelle complémentaire ;
- ☞ **Article 5 :** que l'étude notariale chargé de la rédaction des actes sera celle de l'étude de maître Romaric Leforestier de la Haye ;
- ☞ **Article 6 :** que cette délibération modifie les délibérations n° DEL2019-10-09 et DEL2020-06-31.

Adoptée à la majorité des votants  
(12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)  
Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
Le 10 octobre 2024,

La Secrétaire de Séance,  
Maryvonne POZZO



Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.